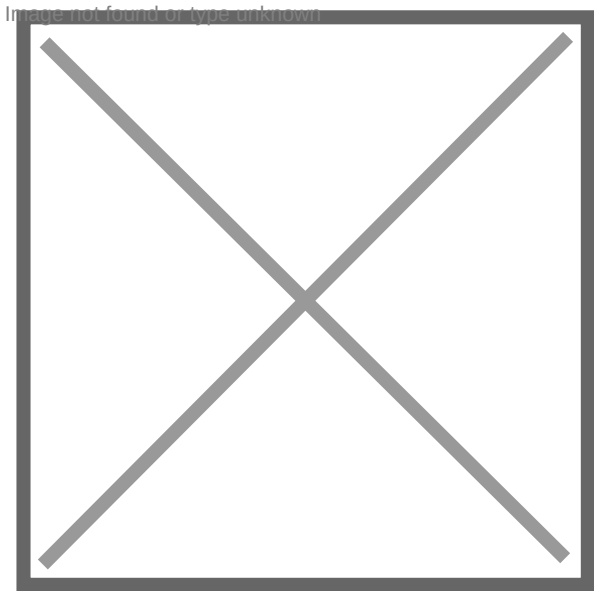




Dette locative et convocation devant le tribunal

Par **Passage31**, le **26/10/2013** à **05:18**

Bonjour tout le monde et merci d'avance pour vous réponse ;)
J'ai une dette locative de 2800€ (pour loyer impayé)
J'ai repris le paiement des loyer depuis 2mois.
Parcontre jai reçu une convocation pour passer devant le tribunal c mon bailleur qu'a fait la demande (car malgré linjoction de payer, huissier... je ne pouvai point les payer)
Le jugement et prévue pour le 10/12/13 a 9h
Ma question est la suivante :
Jai appeler mon bailleur en lui disant que le 10novembre je lui fait un versement de 1500€ donc il restera 1300€ que j échelonne sur 8 fois ca donne 162,5€
Avec le loyer ca me fait 642,5€
Mon bailleur me dit faut demander o juge le jour de l'audience...
Est ce que le juge acceptera cette proposition sachant que le jour de l'audience j'aurai déjà régler 1500€ + le 1er versement versement de 162, 5€ il me restera que 7 échéance.
Est ce que le juge vas accepter ou il va m'expulser ?
Merci de votre aide.
Ps : je suis chauffeur routier et mon salaire = 2300€
Cordialement